

République Française
Arrondissement de CHATEAU-GONTIER
Département de la Mayenne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LA ROË (53350)

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept février, à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Roë s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur CHADELAUD Gaétan, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 11 février deux mil vingt-six.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 11 février deux mil vingt-six.

Étaient présents : M. CHADELAUD Gaétan, Maire, M. PESLERBE Jean-Claude, Mme DREUX Sonia, Mme Marie-Paule GIRET, M. DUCHET Charles formant la totalité des membres en exercice

Étaient absents : Mme COUILLARD Nancy donne son pouvoir à Mme GIRET Marie-Paule
Mme Justine BOISHUS

Pour que les pouvoirs soient valides il ne peut y avoir qu'un pouvoir par personne

Secrétaire de séance : Mme Marie-Paule GIRET

Alinéa3 : « L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. »

Conformément à l'article L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales, la présidence est assurée par M. Peslerbe Jean-Claude, 1er adjoint, qui prend en charge la conduite des débats. Le quorum étant toujours atteint, le conseil poursuit ses travaux.

ORDRE DU JOUR

Frais de scolarité école publique de Saint Aignan sur Roë

1 enfant de la commune est scolarisé à l'école publique le Trait d'union à Saint Aignan sur Roë

RAPPEL : La loi prévoit que la contribution de la commune de résidence pour un élève scolarisé dans une autre commune, d'un établissement privé du premier degré sous contrat d'association constitue une dépense obligatoire dans une des écoles publiques de la commune d'accueil

Le coût de scolarité pour cet enfant est de 1 695 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les coûts de scolarité suivants pour l'école publique de Saint Aignan sur Roë pour un montant total de 1 695 €.

Frais de scolarité école Saint Antoine de Ballots

L'école Saint Antoine est sous contrat d'association. Le cout moyen par élève de l'école publique en Mayenne s'élève à 1 314,02 € en maternelle et 424,57 € en élémentaire.

La demande s'établit pour 3 élèves de La Roë inscrits en maternelle et 3 élèves inscrits en élémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal attend de recevoir une nouvelle convention

CFU 2025

Le Compte Financier Unique 2025 sera voté au prochain conseil le 11 mars 2026. Le quorum n'est pas atteint

Taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de maintenir les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière bâtie : 54.93 %
- Taxe foncière non bâtie : 39.90 %
- Taxe d'habitation : 18.90 %

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux ainsi qu'à la direction des finances publique, accompagné de cette présente délibération.

Mandat CDG pour mutuelle collective

Le Centre de gestion de la Mayenne proposera, à compter du 1^{er} juillet 2027 et avec l'appui de la coopération régionale des CDG, un contrat collectif à adhésion facultative auquel les collectivités pourront souscrire et proposer à leurs agents. Les enjeux sont en effet multiples : meilleure couverture des frais de santé et optimisation de tarification des risques dans le cadre du marché, attractivité du secteur public etc.

Un avis du Comité Social Territorial est demandé

Après discussion, le conseil municipal décide de :

Donner mandat au Centre de gestion de la Mayenne pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1^{er} juillet 2027

Devis Chauffage et climatisation salle de la Basse-cour

L'entretien du chauffage et de la climatisation n'a pas été effectué régulièrement. Un devis et contrat annuel est proposé par l'entreprise PAC EAU TAC pour un montant de 472,03 € TTC. Un élément de sécurité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce contrat d'entretien.

Conventions avec le Comité d'animation

Des conventions doivent être mise en place avec le Comité d'animation

- Pour les locaux utilisés par les personnes bénévoles aux décorations du Marché de Noël
- Pour l'utilisation de la voie publique pour les installations de ces décorations sur les espaces verts

La rédaction des conventions sera à valider auprès du Comité d'animation

Questions diverses :

Salle de la Basse-cour :

- Le lavabo dans les WC est trop petit
- Voir pour le nécessaire de ménage pour que les utilisateurs utilisent leurs produits ménagers
- Dévidoir à changer
- Revoir pour le nombre de couverts (couteaux et fourchettes)

Droit de préemption entreprise Boishus : Consultation du conseil